



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 62881

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conditions de prise en charge financière des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cette affection neurodégénérative provoque des lésions irréversibles du cortex cérébral. A ce jour, elle ne figure pas sur la liste des affections de longue durée ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur, alors que, de toute évidence, il s'agit d'un traitement long et très onéreux. Il lui apparaît plus qu'urgent qu'enfin le Gouvernement se penche sur ce dossier pour que cette affection tout comme la maladie de Parkinson soit inscrite sur la liste des affections de longue durée. Il lui demande s'il entend enfin inscrire ces deux maladies dans cette liste.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62881

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3649